



CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS PEINTURE

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Responsabilités et obligations du CNJF	3
3.	Caractéristiques générales de l'infrastructure	4
4.	Besoins techniques spécifiques	5
5.	Besoins pour le jury	6
6.	Besoins en ressources humaines	7
7.	Proposition de méthodologie et des rendus des livrables	8
8.	Rétroplanning	8
9.	Considérations finales	9

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

1. Préambule

Ce cahier des charges recense les besoins en matériel, ressources humaines, technique et infrastructures. Une réglementation générale et une réglementation spécifique sont établies pour chaque concours.

2. Responsabilités et obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :

- L'accueil, l'hébergement et la restauration ;
- Le transport local ;
- Un centre des médias ;
- Les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture, de Gala des lauréats et de clôture ;
- Le service médical ;
- La sécurité ;
- Les assurances sur le territoire ;
- La promotion des Jeux de la Francophonie sur son territoire national ;
- L'accréditation ;
- La billetterie ;
- Le protocole des Jeux.

Le CNJF doit mettre à disposition les infrastructures et le matériel technique qui répondent aux normes internationales. Le CNJF doit assurer les ressources humaines qualifiées pour l'encadrement des sites et des concours culturels.

a. Manuel technique

Un manuel technique du concours Peinture sera publié deux (2) mois avant les Jeux ainsi que le programme par le Responsable du concours Peinture.

b. Formalités de douanes des œuvres

Le CNJF fournit, six (6) mois au plus tard avant l'ouverture des Jeux, les documents relatifs à la procédure de dédouanement

c. Réception et transport des œuvres

Les œuvres des peintres doivent parvenir au CNJF sur le site des Jeux deux (2) mois (avant le 31 mai 2027) avant leur ouverture.

Le CNJF garantit le transport des œuvres dans des transports adéquats depuis le lieu d'arrivée dans l'Etat hôte jusqu'au site culturel, en respectant les mesures de sécurité.

d. Assurance des œuvres

Le CNJF doit prendre en charge l'assurance des œuvres dès leur arrivée sur le territoire.

e. Entreposage des œuvres

Le CNJF garantit l'entreposage des caisses bien identifiées dans un lieu sécurisé de l'espace choisi jusqu'au moment du montage de l'exposition concours.

f. Renvoi des œuvres

A la clôture des Jeux, le CNJF garantit le démontage de l'exposition concours et des œuvres fraîches et le renvoi des œuvres validées dans le pays d'origine.

g. Scénographie, montage, vernissage de l'exposition et de l'atelier du concours

Le CNJF est responsable de :

- La scénographie de l'exposition concours Arts Visuels ;
- Le montage de l'exposition concours Arts Visuels, d'après le projet du scénographe. Mise en place des équipes ;
- Le vernissage de l'exposition concours Arts Visuels et l'ouverture au public durant toute la durée des Jeux ;
- L'organisation de l'Atelier Peinture durant 3 jours et le vernissage de l'exposition des œuvres fraîches.

h. Catalogue

L'édition d'un catalogue sur toutes les disciplines artistiques sera réalisée à la fin des Jeux.

Ce catalogue doit être, en version numérique, illustré de visuels en haute définition. Il sera un outil de promotion et de référence pour les Jeux de la Francophonie et pour les artistes.

La même grille doit être appliquée par discipline pour les artistes dans un souci d'uniformisation et de clarté.

Ce catalogue comportera une introduction présentant le volet culturel des Jeux de la Francophonie dans l'Etat ou gouvernement hôte par les autorités de l'OIF/CIJF à Paris et celles de l'Etat ou gouvernement hôte. Il sera ensuite divisé en diverses sections, reprenant toutes les disciplines artistiques représentées dans l'Etat ou gouvernement hôte.

L'engagement d'un graphiste et d'un photographe est nécessaire pour l'édition de ce catalogue.

3. Caractéristiques générales de l'infrastructure

- Deux expositions, exposition concours et exposition des œuvres fraîches ;
- Trois ateliers Arts Visuels ;
- Un ou plusieurs espaces de rencontres, animations, projections de films d'art, conférences, projections vidéo, rencontres artistes/public à proximité.

Éléments indispensables pour la présentation des 2 expositions et l'organisation des 3 ateliers Arts Visuels, dont celui de la Peinture :

- Lieux de qualité, spacieux, bien situés dans la ville hôte ;
- Présence de jardins ;
- Visibles et identifiables pour le public de visiteurs et la presse ;
- Plans des espaces d'exposition et des ateliers et photographies des espaces proposés, intérieur et extérieur ;
- Surface globale souhaitée pour les 2 expositions Arts Visuels : entre 2800 et 3000 m², salles intérieures et extérieures (jardins) ;
- Hauteur de plafond : 2m80 ou plus ;
- Sols neutres et solides, pouvant supporter 250kg ;
- Murs neutres, lisses et fraîchement repeints ;
- Fenêtres ou pas, à occulter ou pas ;

- Surface de l'atelier peinture : 200m² ;
- Salles d'exposition et atelier Peinture situés de préférence au rez-de-chaussée, (si pas d'ascenseur ou de monte-charge permettant le transport des caisses et du matériel de montage) ;
- Cimaises à construire et à peindre (nombre est à déterminer suivant le projet du scénographe) ;
- Salles d'exposition sécurisées (nombre à déterminer en fonction du lieu choisi) ;
- Salles d'entrepôts des caisses d'œuvres d'art : sécurisées, facilement accessibles et dans le même bâtiment que les salles d'exposition et atelier, surface de 500 m² ;
- 1 Secrétariat ;
- 1 Salle d'accueil pour la presse ;
- 1 ou plusieurs espaces d'animations diverses, de 100 m² ;
- 20 Sanitaires proches de l'atelier peinture et des salles d'exposition ;
- 1 salle de catering.

Ceci relève de la responsabilité du CNJF en tenant compte des réalités de terrain et du CIJF.

4. Besoins techniques spécifiques

a. Matériel

- Matériel neuf de préférence, accessible sur place et sécurisé ;
- Matériel de manutention accessible sur place et sécurisé ;
- Eclairage professionnel et muséal, rails et spots marque « Erco » ;
- Appareils de contrôle de l'hygrométrie dans les salles d'exposition, suivant les normes de l'ICOM (taux d'humidité entre 45 et 55%) ;
- Matériel de sonorisation (micros, amplificateurs, etc. pour les vernissages) ;
- Matériel audio-visuel (écrans vidéo, kit complet) ;
- 3 Echelles ;
- 2 Niveaux laser montage exposition (type Bosch) ;
- Niveau, mètre, petits clips pinces ;
- Visseuses électriques et batteries ;
- Tables, sièges, tabourets ;
- Socles ;
- Marteaux ;
- Clous ;
- Petites gommages, ciseaux ;
- Agrafeuse professionnelle ;
- Agrafes (boîtes) ;
- Seaux de peinture blanche ;
- Pinceaux et brosses ;
- Sceau de mastic ;
- Triplex ;
- Rouleaux de plastique bulle, 150m de haut ;
- Rouleau de papier kraft ;
- Plastiques de protection ;
- Papier de soie ;
- Gros collants bruns et kits et collants ;
- Gros marqueurs noirs ;
- Etiquettes autocollantes ;
- Gobelets et savons ;
- Gants blancs de montage œuvres d'art ;
- Spray vitres ;
- Sacs poubelles et poubelles ;
- Essuies tout, lingettes, spray nettoyage ;

- Cartons divers ;
- Bouteilles d'eau pour les artistes et équipes diverses
- Pharmacie.

b. Matériels spécifiques pour les peintres

- Couleurs différentes gammes (acrylique/pot), kits de 15 ;
- Couleurs différentes gammes (huile/tube), kits de 15 ;
- Couleurs aquarelle, kits de 15 ;
- Pastels à l'huile (paquets divers tons), 30 ;
- Huile de lin (bouteille), 15 ;
- Vernis à retouches (bouteilles de 150ml), 15 ;
- Vernis de finition (bouteilles de 75 ml), 30 ;
- Carnets de papier aquarelle, 30 ;
- Rouleaux de toile de coton de 10m (2,20 x 10), 15 ;
- Rouleaux de toile de jute de 10m (2,10 x10), 15 ;
- Châssis de 2m,60 ;
- Chevalets ajustables (70 x 2,15cm), 30 ;
- Planchettes, 30 ;
- Palettes, 30 ;
- Pinceaux mixtes acrylique et huile divers numéros ronds, 30 ;
- Pinceaux mixtes divers numéros plats, 30 ;
- Brosses numéro 12, 30 ;
- Couteaux à peindre divers numéros, paquets de 9, 30 ;
- Couteaux à peindre divers numéros, paquets de 7, 30 ;
- Boîte de crayons gris/par artiste/paquet, 10 ;
- Fusain (paquet), 10 ;
- Cutters, crayons, taille-crayons, 15 ;
- Rame de papier duplicateur, 2 ;
- Thinner, bidon de 5 litres, 15 ;
- Agrafeuse professionnelle, 15 ;
- Agrafes (boîtes), 30 ;
- Petit seau de 5 litres (pour eau et thinner), 60 ;
- Seau de couleur blanche (25 kg), 10 ;
- Seau de mastic de 25 kg, 10 ;
- Colle, savon de Marseille, 10 ;
- Tabourets en bois, 30 ;
- Tables, 30 ;
- Triplex de 6 mm (fabrication de socles), 10 ;
- Divers/ imprévus.

Remarque :

Cette liste peut être adaptée lorsque les artistes auront été choisis. Certains auront peut-être une demande spéciale de matériel.

c. Autres matériels

- 3 Chariots et 3 transpalettes (déchargement des caisses) ;
- 1 groupe électrogène de secours en fonction sur place ;
- 1 container sécurisé (si nécessaire).

5. Besoins pour le jury

Salle de réunion spacieuse, proche de l'exposition concours ou des ateliers, pouvant accueillir le jury

composé de 5 personnes (1 Président et 4 jurés) et auditionner les artistes.

- 1 grande table, 10 sièges ;
- 1 bureau avec 1 ordinateur Mac, 1 imprimante couleur avec papier ;
- Carnets de notes, papier, stylo-billes, fiches d'évaluation ;
- Boissons, gobelets, poubelles ;
- Voitures.

6. Besoins en ressources humaines

Le CNJF doit embaucher tout le personnel nécessaire au bon déroulement du concours, tant sur le plan technique que sur celui de l'accueil.

Le CIJF préconise de respecter l'égalité femme/homme.

La Commission concours culturel se compose de :

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 1 Rapporteur
- Les membres en charge des concours culturels dont ceux des 3 concours Arts Visuels. Ceux-ci doivent coordonner, superviser les activités et la gestion des sites choisis pour la discipline dont ils sont responsables et en informer par des rapports réguliers le Président de la commission afin d'assurer le bon suivi des décisions prises lors des réunions. Répertorier les sites choisis et faire un état des lieux choisis et de leurs infrastructures.

L'équipe technique opérationnelle est constituée de :

- 1 Chef de site ;
- 1 Responsable des Concours Arts Visuels ;
- 1 Commissaire d'exposition ;
- 1 Secrétariat, 3 personnes ;
- 1 Equipe d'accueil du public et animations annexes ;
- 1 Chargé de la Communication et 2 assistants ;
- 1 Scénographe et 2 assistants ;
- 1 Graphiste ;
- 1 Chargé du catalogue ;
- 1 Photographe (œuvres d'art et vues salles d'exposition, vernissage) ;
- 1 Chargé de l'atelier Peinture et 2 assistants ;
- 1 Régisseur général ;
- 1 Régisseur sons & lumières et 2 assistants ;
- 3 Electriciens et 3 assistants ;
- 1 Monteur d'expositions et 3 assistants ;
- 3 Manutentionnaires et 5 assistants ;
- 3 Menuisiers et 5 assistants ;
- 5 peintres et 5 assistants ;
- 2 Equipes de nettoyage ;
- 1 Equipe de gardiennage dans les salles d'exposition (10 personnes) ;
- 3 Secouristes ;
- 6 Bénévoles ;
- 2 Chauffeurs.

Etablir un tableau avec les coordonnées de chacun (numéro de téléphone et adresse courriel) ;
Prévoir des téléphones mobiles (nombre à déterminer) ;

Prévoir une formation pour les bénévoles (contacts avec les écoles d'art et de communication).

7. Proposition de méthodologie et des rendus des livrables

a. Plans opérationnels

Mise en place :

- D'une commission culturelle chargée de contrôler le bon fonctionnement des activités liées aux concours Arts Visuels ;
- D'une équipe technique opérationnelle pour contrôler le bon fonctionnement du concours de peinture.

Exigences :

- Concevoir un plan d'action réaliste ;
- Concevoir la programmation et le déroulement des 3 concours Arts Visuels, dont la Peinture ;
- Proposer des équipements techniques adéquats et de qualité ;
- Veiller à l'aménagement et à la dotation des sites choisis en matériel ;
- Etablir une convention avec les responsables des lieux choisis ;
- Prévoir l'aménagement des espaces et /ou salles pour les jurys ;
- Dresser un état des besoins en bénévoles ;
- Elaborer un plan de formation des diverses équipes ;
- Répertorier les diverses équipes techniques pour les concours.

b. Informations à communiquer aux Etats et gouvernements

Ces informations devront figurer dans le manuel technique envoyé 6 mois avant les Jeux :

- Lieux d'expositions et des ateliers et situation dans la ville hôtesse ;
- Fiche technique sur les espaces retenus ;
- Documents formalités de douanes ;
- Listes de matériel proposé pour les ateliers Arts Visuels dont celui de la peinture ;
- Document valeur d'assurance de l'œuvre à compléter par l'artiste ;
- Les manuels techniques Arts Visuels, dont celui de la Peinture ;
- Rappel des dates et calendrier à respecter.

8. Rétroplanning

- Agrément et liste des sites : -28 mois ;
- Liste définitive des membres de la commission : - 24 mois ;
- Inventaire du matériel : - 24 mois ;
- Désignation des équipes Arts Visuels : - 24 mois ;
- Transmission du programme prévisionnel préliminaire : - 24 mois ;
- Appels d'offres (s'il y a lieu) : - 20 mois ;
- Formation des membres de la commission et du personnel : - 18 mois ;
- Acquisition du matériel : - 6 mois ;
- Transmission du programme définitif : - 6 mois ;
- Aménagement des sites : - 6 mois ;
- Formalités de douanes transmises par le CNJF aux Etats et gouvernements : - 6 mois ;
- Période de simulation technique (tests du matériel) : - 6 mois ;
- Inventaire du matériel pour les ateliers, transmis par le CNJF aux Etats : - 6 mois ;
- Désignation d'un commissaire d'exposition : - 6 mois ;
- Désignation d'un scénographe : - 6 mois ;

- Désignation du graphiste : - 6 mois ;
- Visite finale du site par les représentants des Etats et gouvernements participants : - 6 mois ;
- Période de simulation technique (tests du matériel) : - 6 mois ;
- Production du manuel technique : - 4 mois ;
- Projet du scénographe et devis : - 3 mois ;
- Assurances des œuvres : - 2 mois ;
- Arrivée des œuvres dans le pays hôte : - 2 mois ;
- Désignation d'un photographe : - 2 mois ;
- Publication du manuel technique : - 2 mois ;
- Livraison du matériel : - 1 mois ;
- Aménagement des salles de l'exposition concours et de celle des œuvres fraîches, suivant le projet du scénographe : - 3 semaines ;
- Montage de l'exposition concours : - 3 semaines ;
- Eclairage de l'exposition concours : - 3 semaines ;
- Aménagement de l'atelier photographie avec matériel : - 3 semaines ;
- Réception des décors et éléments scéniques si besoin : - 10 jours ;
- Démontage de l'exposition concours et retour des œuvres : à la fin des Jeux ;
- Catalogue des concours culturels : après les Jeux, version numérique.

9. Considérations finales

- Respecter le cahier des charges et la réglementation propre au concours Peinture ;
- Assurer le succès du concours des Arts visuels, en faire une promotion et communication de qualité afin que cela soit un événement majeur durant les Jeux et un tremplin pour les artistes.

COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)
Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 cijf@francophonie.org
www.jeux.francophonie.org

